**APPEL À MANIFESTATION D'INTERET**

**(Sociétés de conseil)**

**Intitulé de la mission :** *Le recrutement d'un bureau qui sera chargé du Suivi, de la coordination et de la supervision des travaux de construction**de bâtiments liés aux Activités Génératrices de Revenus (AGR) dans les trois régions (Obock, Tadjourah et Dikhil) en 10 lots* :

**Publication : le 03/07/2025**

*La République de Djibouti*

*Projet de Gestion Intégrée des Ressources en eau (PGIRE)/ADDS*

**Numéro de référence** (tel qu'il figure dans le plan de passation des marchés) : **2.3.2.5**

La ***République de Djibouti* a *obtenu du*** Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût de Projet de Gestion Intégré des Ressources en eau (PGIRE) placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques (MAEPE-RH). L’Unité de Gestion du PGIRE (UGP) envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil dispensés ***par le recrutement d'un bureau qui sera chargé du Suivi, de la coordination et de la supervision des travaux de construction de bâtiments liés aux Activités Génératrices de Revenus (AGR) dans les trois régions (Obock, Tadjourah et Dikhil) en 10 lots* :**

L’utilisation de fonds du FIDA est soumise à l’approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l’accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu’une quelconque partie invoquerait dans le cadre du *PGIRE*.

Les services de conseil ("les services") comprennent **le contrôle et la surveillance des travaux AGR dans les 3 régions *(Obock, Tadjourah et Dikhil) en 10 lots* :**

Lot n°1 : Construction de bâtiments (boulangerie, moulin et artisanat) à Dora et un bâtiment artisanal OTOY, dans la région de Tadjourah.

Lot n°2 : Construction de bâtiments dans les localités de Hagandé (saliculture), Balho (artisanat) et Malaho (artisanat), dans la région de Tadjourah.

Lot n°3 : Construction d’un bâtiment à Assourate (artisanat), dans la région de Tadjourah.

Lot n°4 : Construction d’un bâtiment à Gal-Ela (apiculture) et réhabilitation d’un bâtiment existant à Garbanaba (apiculture), dans la région de Tadjourah.

Lot n°5 : Construction d’un poulailler et réhabilitation du local d’artisanat à Galamo, dans la région de Dikhil.

Lot n°6 : Construction de bâtiments (boulangerie et artisanat) à As-Eyla, dans la région de Dikhil.

Lot n°7 : Construction de bâtiments à Bondara (artisanat, grossiste alimentaire) et Sankal (artisanat, grossiste alimentaire), dans la région de Dikhil.

Lot n°8 : Construction de bâtiments (apiculture et laiterie) à Medeho, dans la région d’Obock.

Lot n°9 : Réhabilitation du local de la pêcherie à Dallay-Af, dans la région d’Obock.

Lot n°10 : Construction d’un poulailler à Orobor, dans la région d’Obock

L’UGP-PGIRE ("le client") invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les "sociétés de conseil") à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les sociétés de conseil intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services.

Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme[[1]](#footnote-1) et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations[[2]](#footnote-2). Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles[[3]](#footnote-3).

La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées : a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgation de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode « Sélection fondée sur la qualité (SQC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

**Les critères de présélection sont les suivants :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **I.** | **Validité du dossier administratif** : Les bureaux d’études doivent présenter tout document (remis par les autorités du pays du soumissionnaire) justifiant qu’il est autorisé à exercer ses activités et que le document présenté est valable à la date limite de la remise des dossiers d’intérêt.  Le document peut être : Un certificat délivré par les autorités Djiboutiennes pour les bureaux Djiboutien et autres documents pour les bureaux d’études étrangers qui ne sont enregistrés à Djibouti.  Condition d’élimination : Tout bureau d’études ne fournissant pas le document requis, ou présentant un document non valide à la date limite de remise des dossiers, sera automatiquement éliminé.  En cas de groupement, chaque membre doit présenter le document requis et valide. Si l’un des membres ne respecte pas cette exigence, le dossier sera automatiquement éliminé | |
| **II** | **Expérience générale** : Être un bureau spécialisé dans les travaux publics, BTP, études et contrôle avec au moins dix (10) ans d’expériences dans la supervision des travaux d’infrastructures (bâtiments, locaux, ouvrages hydrauliques, routes,)  **Note attribuée :**  **Moins de dix (10) ans : 0 points**  **10 ans d’expérience : 10 points**  **2 points par an d’expérience au-delà de 10ème année d’expérience** avec un maximum de **20 points** | **20** |
| **III** | **Expériences Spécifiques** | **70** |
|  | Supervision de travaux similaires :  Avoir réalisé au moins deux (2) missions d’études de supervision et de contrôle technique de travaux d’infrastructures, incluant la construction ou la réhabilitation de bâtiments, de locaux à usage communautaire, et/ou de routes entre 2016 et 2023   * Une seule mission (1 contrat) : 0 point * Deux missions (2 contrats) : 15 points * Au-delà de 2 missions : + 5 points par mission supplémentaire, avec un plafond de 35 points   , | 35 |
|  | Au moins quatre attestations de bonne exécution prouvant la réalisation satisfaisante des missions de contrôle des travaux de bâtiments, locaux, des routes ou piste rurales etc.   * 4 attestations : 30 points * 5 ou plus : 35 points * Moins de 4 : 0 point | 35 |
| **IV** | **Avantage supplémentaire** :  Référence du Cabinet dans la réalisation de missions similaires des projets de développement financés par des bailleurs multinationaux comme la BID, la Banque Mondiale, la BAD, FIDA …. (page de titre et de signature des marchés, les attestations de bonne fin d’exécution) et autres qualifications et références jugées pertinentes pour la mission : 2 références) **5 points par référence** avec un maximum de **10 points** | **10** |
|  | **Total des points** | **100** |
| **D.** | **Une liste restreinte sera constituée à l’issue de l’évaluation, et seule la société classée au premier rang sera invitée à soumettre une proposition technique et financière combinée.** |  |

Des sociétés de conseil peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d’une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

* Dans une co-entreprise, les expériences des membres seront combinées lors de l’évaluation.
* Dans le cas de la sous-traitance, seule l’expérience du soumissionnaire principal sera prise en compte, tandis que le sous-traitant exécutera les missions définies sans que son expérience soit évaluée de manière cumulative.

Toute demande d’éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l’adresse ci-après, [houmedibrahim@yahoo.fr](mailto:houmedibrahim@yahoo.fr), [ayanemedwaiss@gmail.com, et](mailto:ayanemedwaiss@gmail.com,%20et) [kamilabdoul19@gmail.com](mailto:kamilabdoul19@gmail.com), **le 07/07/2025 /de 8H00 à 15H00 du Dimanche au Jeudi au plus tard.**

Le client répondra à toutes les demandes d’éclaircissements **avant le 13/07/2025 de** 8H00 à 17 H00 du Dimanche au Jeudi.

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française devront être déposées sous plis fermé ou par mail à l’adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le 16/07/2025 à 08 heures 30 (heure locale).**

A l’attention de :

« **Monsieur le Coordinateur du Projet PGIRE**

**du Ministère de l’Agriculture, de l'Eau, de la Pèche et de l'Elevage, chargé des Ressources Halieutique (MAEPE-RH)**, **Zone Industrielle Sud- Djibouti** /**Tel : *Tel (00253) 21 34 17 26,***

Email : [houmedibrahim@yahoo.fr»](mailto:houmedibrahim@yahoo.fr)

Les manifestations d’intérêt devront porter la mention suivante : « **Manifestation d’intérêt pour *Le recrutement d'un bureau qui sera chargé du Suivi, de la coordination et de la supervision des travaux de construction de bâtiments liés aux Activités Génératrices de Revenus (AGR) dans les trois régions (Obock, Tadjourah et Dikhil) en 10 lots*** :»

1. Cette politique est exposée dans le document consultable à l’adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012> [↑](#footnote-ref-1)
2. Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695> [↑](#footnote-ref-2)
3. Cette politique est exposée dans le document consultable à l’adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506> [↑](#footnote-ref-3)